

CONCOURS INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2022

ÉPREUVE DE NOTE AVEC SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

CONCOURS INTERNE : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

3^{ème} CONCOURS : Rédaction, à partir des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

<p>SPÉCIALITÉ : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</p>

<p>À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :</p>
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte. |
|--|

Ce sujet comprend 36 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes attaché territorial, adjoint au directeur de l'urbanisme à la communauté d'agglomération de COMMAGLO (110 000 habitants), qui compte une ville-centre de 70 000 habitants, des communes péri-urbaines et des zones rurales.

L'intercommunalité, en charge du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), dispose des compétences en matière d'éclairage public, mais aussi de planification et de gestion de l'affichage publicitaire. La Présidente souhaite remettre à plat la politique intercommunale en matière de lutte contre les pollutions de toutes sortes.

Confrontés à d'importantes disparités locales dans la politique d'extinction nocturne de l'éclairage public, des vitrines et enseignes publicitaires, les élus de COMMAGLO ont pour projet de réviser le règlement local de publicité intercommunal (RLPi), et de mettre en place un nouveau schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL).

Dans cette optique, la Directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention un rapport sur la prévention et la lutte contre la pollution lumineuse, permettant de dégager des solutions opérationnelles adaptées au territoire de COMMAGLO.

Vous rédigerez ce rapport à l'aide des éléments du dossier et en mobilisant vos connaissances.

Liste des documents :

- Document 1 :** « La pollution lumineuse recule, plus rien ne s'oppose à la nuit » - *lagazettedescommunes.com* - 7 février 2022 - 3 pages
- Document 2 :** « Articles L581-1 à L581-19 du code de l'Environnement » - *legifrance.fr* - Consulté le 15 mars 2022 - 3 pages
- Document 3 :** « Les enjeux de la lutte contre la pollution lumineuse et la nécessité d'agir » - Anne-Marie Ducroux, Géraud Guibert, Marie Thorn - *La fabrique écologique* - 3 avril 2018 - 3 pages
- Document 4 :** « Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses modifié » - *legifrance.fr* - 2 pages
- Document 5 :** « Règlement local de publicité communautaire. Rapport de présentation » (extraits) - *Le Mans Métropole* - 2020 - 4 pages
- Document 6 :** « Pollution lumineuse et biodiversité : des enjeux scientifiques à la trame noire (1/2) » - Fiches pratiques éclairage dans les collectivités - *Association française de l'éclairage* - Novembre 2019 - 2 pages
- Document 7 :** « Pollution lumineuse » - *ecologique-solidaire.gouv.fr* - *Ministère de la transition écologique et solidaire* - 31 mai 2021 - 2 pages
- Document 8 :** « Cinq conseils pour lutter contre la pollution lumineuse » - *Maires de France* - Novembre 2018 - 2 pages
- Document 9 :** « Éclairage public et insécurité à l'épreuve des faits » (extraits) - *lagazettedescommunes.com* - 19 avril 2018 - 2 pages
- Document 10 :** « Signature par la Ville de Nancy de la charte d'engagements de l'ANPCEN » - *anpcen.fr* - Juin 2021 - 3 pages

- Document 11 :** « Trame noire : un sujet qui monte dans les territoires » - *Sciences, eaux et territoires n°45* - 2018 - 4 pages
- Document 12 :** « Pollution lumineuse ou photopollution » - *notre-planete.info* - Consulté le 11 mai 2022 - 1 page
- Document 13 :** « Le prix de l'éclairage explose : la flambée des coûts de l'énergie touche également lfs » - *actu.fr* - 8 mars 2022 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.